



PHI 475 Philosophie de la Religion

Plan de cours – Hiver 2018
jeudi, 13 h à 15 h 50, local A4-271

Enseignant : Andrius Valevicius
Bureau : A4-162
Téléphone : **819 821-8000, poste 62607**
Courriel : andrius.valevicius@USherbrooke.ca

OBJECTIF

Montrer que la religion - ce qui, pendant des millénaires, nous a tenus ensemble, pour constituer un lien social - se révèle peut-être avoir été l'initiatrice de notre entrée à reculons dans l'histoire de l'Univers.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Ce cours a pour but l'étude des thèses classiques sur la question de l'existence de Dieu, la question centrale et fondamentale de l'existence humaine. Selon les mots de F. Dostoïevski, « si Dieu n'existe pas, tout est permis ». Est-ce que la philosophie peut nous aider à éviter cette folie qui serait de vivre dans un monde où tout serait permis au nom de l'autonomie de la personne? Est-ce qu'il peut vraiment y avoir une éthique ou un comportement moral sans fondement religieux? Est-ce que l'on peut arriver à l'idée de l'existence de Dieu par la raison et par l'expérience ou s'agit-il tout simplement de la foi, avec ou sans l'existence de Dieu? Est-ce que la connaissance de l'homme s'arrête avec le monde empirique ou est-ce que l'homme est capable de communiquer avec « d'autres mondes »?

CONTENU

Le besoin de savoir occupe une place immense dans la vie de l'homme. Ses intérêts ne se limitent pas au monde biologique. Il est aussi à la recherche de lui-même et il veut comprendre le monde dans lequel il se trouve. C'est pour cette raison qu'il arrive à se poser des questions, souvent floues, sur la totalité de la réalité qui l'entoure : « Comment puis-je comprendre le monde? Quelle est l'origine des choses? » Il voudrait connaître et comprendre sa place dans l'univers, parce que c'est uniquement de cette façon qu'il trouvera un sens à son existence. Voilà le genre de questions qui vont vous être posées durant ce cours.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
11-01	Les différences entre la philosophie et la religion.
18-01	Le débat autour de l'éthique et son fondement philosophique ou religieux?
25-01	La question des limites du savoir de l'homme
01-02	Le livre <i>Lambda</i> de la <i>Métaphysique</i> d'Aristote.
08-02	L'argument ontologique d'Anselme de Cantorbéry, les 5 voies de Thomas d'Aquin et autres arguments médiévaux
15-02	Des critiques de la modernité – Hume et Kant
22-02	Le travail de Rudolf Otto et la notion du sacré et du numineux.
01-03	Examen mi-session
	Semaine de relâche
15-03	La critique de la religion en occident 19-20 ^e siècles, du Nietzsche à Sartre.
22-03	L'expérience transcendantale et le mysticisme.
29-03	La valeur du mythe et son renouveau au 20 ^e siècle (Jung, Campbell et Eliade)
05-04	La pensée d'Alan Watts sur la vie de l'individu et le cosmos
12-04	Conclusion
19-04	Examen final

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS

Deux examens : un examen mi-session valant 40 % et un examen final valant 60%.

Critères d'évaluation

Les critères de l'évaluation sont la compréhension, la cohérence de la pensée, l'économie et la précision de la présentation des idées et l'effort général ainsi que l'assiduité aux cours.

MATÉRIEL REQUIS (S'IL Y A LIEU)

Les extraits des textes seront fournis par le professeur.

BIBLIOGRAPHIE

Aristote, *La Métaphysique*, le Livre Lambda.

Aristote, *L'éthique de Nicomaque*, Livres I et X

Anselme de Cantorbéry, le *Proslogion*

Thomas d'Aquin, « Sur l'âme » de la *Somme théologique*

David Hume, *Traité sur la Nature Humaine*, Livre III, 1^{ière} partie

Immanuel Kant, *Critique de la raison pratique*, Livre II ch. II section V

Friedrich Schleiermacher, *Discours sur la religion*, 2^{me} discours.

Rudolf Otto, *Le Sacré*. Petite Bibliothèque Payot (achat obligatoire)

Karl Rahner, *L'homme à l'écoute du verbe*.

Watts, Alan, *The Book On the Taboo Against Knowing Who You Are*, Vintage Books, New York, 1966.

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 9 portant sur les règles relatives à la discipline, que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <https://www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/>.

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/antiplagiat/jetudie/quiz/>.

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées.

À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études (Règlement 2575-009)

9.4.1 DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES

Un délit relatif aux études désigne tout acte trompeur ou toute tentative de commettre un tel acte, quant au rendement scolaire ou une exigence relative à une activité pédagogique, à un programme ou à un parcours libre.

Sont notamment considérés comme un délit relatif aux études les faits suivants :

- a) commettre un plagiat, soit faire passer ou tenter de faire passer pour sien, dans une production évaluée, le travail d'une autre personne ou des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui (ce qui inclut notamment le fait de ne pas indiquer la source d'une production, d'un passage ou d'une idée tirée de l'œuvre d'autrui);
 - b) commettre un autoplégat, soit soumettre, sans autorisation préalable, une même production, en tout ou en partie, à plus d'une activité pédagogique ou dans une même activité pédagogique (notamment en cas de reprise);
 - c) usurper l'identité d'une autre personne ou procéder à une substitution de personne lors d'une production évaluée ou de toute autre prestation obligatoire;
 - d) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - e) obtenir par vol ou toute autre manœuvre frauduleuse, posséder ou utiliser du matériel de toute forme (incluant le numérique) non autorisé avant ou pendant une production faisant l'objet d'une évaluation;
 - f) copier, contrefaire ou falsifier un document pour l'évaluation d'une activité pédagogique;
- [...]

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets;
- reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire;
- utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources;
- résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source;
- traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets ;
- utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord);
- acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien;
- utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplégat).

Autre dit : mentionnez vos sources

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.